

Jeudi 1^{er} novembre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 30
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. HAWRANIK

(N° 209) — *Loi sur l'ancienne route transcanadienne/The Historic Trans-Canada Highway Act*

M. SCHULER

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (mise en valeur d'un bien réel)/The Public Schools Amendment Act (Property Development)*

M. GOERTZEN

(N° 215) — *Loi sur le dépistage obligatoire d'agents pathogènes/The Mandatory Testing for Pathogens Act*

M. GERRARD

(N° 216) — *Loi sur la réduction du phosphore dans les réseaux municipaux d'alimentation en eau/The Municipal Water System Phosphorus Control Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. GERRARD

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*
(M. DEWAR)

Motion de M. LAMOUREUX

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

(M^{me} KORZENIOWSKI — 9 min)

Motion de M. GERRARD

(N° 202) — *Loi sur la présentation d'excuses/The Apology Act*

(M. SWAN)

Motion de M. GERRARD

(N° 203) — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act*

(M. DEWAR)

Motion de M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(M. CULLEN — 8 min)

Motion de M^{me} TAILLIEU

(N° 206) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

(M. MARTINDALE — 8 min)

Motion de M. GERRARD

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

(M. LAMOUREUX — 7 min)

Motion de M. LAMOUREUX

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act*

(M^{me} KORZENIOWSKI)

Motion de M. GERRARD

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

(M. REID — 9 min)

Motion de M. GERRARD

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

(M. ALTEMEYER)

Motion de M. GERRARD

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act*

(M. le ministre RONDEAU — 4 min)

Motion de M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

(ouvert)

PROPOSITION

M^{me} ROWAT — L'âge de protection

10. Attendu :

que le gouvernement provincial du Manitoba a la responsabilité de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle par les adultes;

que les prédateurs adultes ont de plus en plus recours à des méthodes malveillantes telles que les drogues, l'alcool, les cadeaux, les fausses promesses ainsi que les menaces afin de séduire les jeunes et de les exposer à des situations hasardeuses et que les enfants sont induits en erreur ou sont forcés à prendre part à des actes de nature criminelle ou sexuelle;

que le Code criminel protège actuellement les jeunes de moins de 18 ans et qu'il reconnaît que ceux-ci méritent une certaine protection légale;

que le Canada dispose de normes légales qui reconnaissent que les enfants ne sont pas encore prêts à prendre des décisions importantes par rapport à leur sécurité et leur santé;

que les enfants de moins de 18 ans n'ont pas le droit de fumer la cigarette ni de consommer des boissons alcoolisées tandis qu'il est légal d'avoir des rapports sexuels dès l'âge de 14 ans;

que les enfants âgés de 14 et 15 ans sont particulièrement vulnérables à l'exploitation par des prédateurs adultes âgés d'au moins trois ans de plus qu'eux à cause de ce vide législatif choquant;

que les familles, les communautés ainsi que les autorités chargées de l'application des lois sont frustrées par le manque de moyens disponibles afin de protéger efficacement les enfants contre l'exploitation;

que l'exploitation peut prendre diverses formes, notamment l'utilisation d'enfants pour des activités illégales tels que le trafic de drogues, le recrutement des gangs ou l'abus sexuel;

que même si tout enfant peut devenir victime de l'exploitation, les enfants à risque sont les plus vulnérables;

que bon nombre des enfants qui constituent des cibles sont sous la tutelle des Services à l'enfant et à la famille ou ont été en contact avec eux;

que même si l'âge de protection relève du fédéral, l'article 52 de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* du Manitoba peut être modifié afin de mieux protéger les enfants qui sont sous la tutelle du gouvernement;

que les conséquences de tout type d'exploitation sont dévastatrices,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de modifier l'article 52 de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* afin de permettre que les enfants qui sont sous la tutelle du gouvernement et qui risquent d'être des victimes de l'exploitation puissent jouir d'une protection accrue;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que l'âge de protection soit établi à au moins 16 ans.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. SWAN — Dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* concernant la détermination de la peine et le cautionnement
(M. CULLEN — 5 min — Il reste 130 minutes.)
2. M. SCHULER — Scandale relatif au Fonds de placement Crocus
(M. DERKACH — 5 min — Il reste 125 minutes.)
3. M. ALTEMEYER — Appui au Protocole de Kyoto
(M. MAGUIRE — 8 min — Il reste 127 minutes.)
5. M^{me} HOWARD — Les systèmes de soins de santé public et privé
(M. DYCK — 4 min — Il reste 127 minutes.)
6. M. FAURSCHOU — Système de consignation des contenants de boissons
(M. ALTEMEYER — 5 min — Il reste 125 minutes.)
7. M. MAGUIRE — ACIM et les bénéfiques liés au commerce interprovincial de la viande et des produits carnés
(M. MALOWAY — 9 min — Il reste 126 minutes.)
8. M. DYCK — Le coût des facteurs de production agricole
(ouvert — Il reste 128 minutes.)

9. M. NEVAKSHONOFF — Stratégie manitobaine contre le diabète
(M. DERKACH — 7 min — Il reste 131 minutes.)
-

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. GERRARD

(N° 213) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK

M^{me} TAILLIEU

M. SCHULER

M. LAMOUREUX

M^{me} ROWAT

M. MAGUIRE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*
(amendé — comité)
(amendement [7] — M. MAGUIRE)

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 19) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*
(amendé — comité)
(amendement [3] — M. LAMOUREUX)
(amendement [3] — M^{me} TAILLIEU)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*
(amendé — comité)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*
(amendé — comité)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 7 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 29 février 2004, le 28 février 2005, le 28 février 2006 et le 28 février 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 21 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Corporation manitobaine des loteries pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.